

Ordre des optométristes du Québec

États financiers
Au 31 mars 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

MALLETTE

Mallette inc.

200-1562 rue Nationale
Terrebonne QC J6W 0E2

T. 450 964-1562
F. 450 964-0619

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre des optométristes du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Budget

Le budget a été préparé par l'Ordre sur la base d'hypothèses comptables et financières; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette inc. ¹

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 22 août 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114098

Ordre des optométristes du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Budget (non audité)	Total	Total
PRODUITS			
Cotisations annuelles	2 000 000 \$	2 001 204 \$	1 992 355 \$
Admission	28 500	12 500	25 500
Inspection professionnelle	12 000	5 350	10 473
Formation continue	12 000	5 680	12 128
Discipline	12 648	3 956	23 002
Infractions pénales	100 000	100 025	55 000
Exercice en société	28 000	19 950	28 250
Inscriptions assistants optométriques	-	-	250
Revenus de placements	12 051	45 670	10 546
Autres revenus	305	130	35
	2 205 504	2 194 465	2 157 539
CHARGES			
Admission (annexe A)	131 873	23 091	6 898
Inspection professionnelle (annexe B)	578 934	540 061	395 671
Syndic (annexe C)	559 986	578 036	467 108
Comité de révision (annexe D)	6 714	4 770	2 755
Conseil de discipline (annexe E)	38 391	35 049	35 497
Exercice illégal (annexe F)	48 022	40 650	44 287
Communications (annexe G)	46 020	37 682	44 850
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	49 835	41 651	33 417
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	730 729	709 066	632 956
Formation continue (annexe J)	-	-	1 353
Conseil interprofessionnel du Québec	15 000	12 400	13 507
	2 205 504	2 022 456	1 678 299
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	172 009 \$	479 240 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Non affecté	Affecté	Investi en immobilisation	Total	Total
SOLDE,					
début de l'exercice	1 413 353 \$	- \$	118 682 \$	1 532 035 \$	1 052 795 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	198 987	-	(26 978)	172 009	479 240
Affectations internes (note 8)	(15 000)	15 000	-	-	-
Investissement en immobilisation	(72 734)	-	72 734	-	-
SOLDE,					
fin de l'exercice	1 524 606 \$	15 000 \$	164 438 \$	1 704 044 \$	1 532 035 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

BILAN

Au 31 mars

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 106 678 \$	2 665 255 \$
Dépôts à terme	1 450 000	900 000
Intérêts courus	28 232	2 063
Frais payés d'avance	37 590	35 081

3 622 500 3 602 399

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)

35 855 38 994

ACTIFS INCORPORELS (note 4)

128 583 79 688

3 786 938 \$ 3 721 081 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	382 235 \$	358 318 \$
Cotisations perçues d'avance	1 700 659	1 830 728

2 082 894 2 189 046

SOLDES DE FONDS

Investi en immobilisations	164 438	118 682
Affectation d'origine interne (note 8)	15 000	-
Non affecté	1 524 606	1 413 353

1 704 044 1 532 035

3 786 938 \$ 3 721 081 \$

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour le conseil d'administration :

Eric Poulin

_____, administrateur

Dominic Laramée

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	172 009 \$	479 240 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 371	12 284
Amortissement des actifs incorporels	16 607	-

198 987 491 524

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Intérêts courus	(26 169)	(668)
Frais payés d'avance	(2 509)	(26 149)
Dettes de fonctionnement	23 917	(3 678)
Cotisations perçues d'avance	(130 069)	103 913

64 157 564 942

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des dépôts à terme	(550 000)	(500 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 232)	(4 995)
Acquisition d'actifs incorporels	(65 502)	(79 688)

(622 734) (584 683)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(558 577) (19 741)

ENCAISSE, début de l'exercice

2 665 255 2 684 996

ENCAISSE, fin de l'exercice

2 106 678 \$ 2 665 255 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des optométristes du Québec est une personne morale créée en vertu de la Loi sur l'optométrie du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté des impôts. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession d'optométriste.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les cotisations annuelles sont comptabilisées au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'admission, de l'inspection professionnelle et de l'exercice en société sont comptabilisés au cours de l'exercice ou ils sont gagnés.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Les produits provenant de la discipline sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont encaissés.

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon la proportion des dépenses totales du comité sur le total des dépenses de tous les comités.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les durées et le taux suivant :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	4 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	31 686 \$	31 686 \$	- \$
Équipement informatique	62 565	43 713	18 852
Mobilier de bureau	112 116	95 113	17 003
	206 367 \$	170 512 \$	35 855 \$
			38 994 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Ordre a radié de l'équipement informatique.

4. ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	409 676 \$	281 093 \$	128 583 \$
			79 688 \$

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Comptes fournisseurs	42 005 \$	5 646 \$
Salaires et vacances courus	68 512	60 963
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	230 074	250 935
Office des professions à payer	41 644	40 774
	382 235 \$	358 318 \$

6. ENGAGEMENTS

Bail

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en juillet 2026 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail, s'établit à 175 203 \$. Le solde de l'engagement est exigible au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024 -	75 087 \$
2025 -	75 087 \$
2026 -	25 029 \$

Contrats

L'Ordre s'est engagé en vertu de contrats pour la location d'imprimantes, d'implantation et maintenance d'un logiciel . Le solde des engagements suivant ces contrats, s'établit à 141 150 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024 -	47 902 \$
2025 -	46 162 \$
2026 -	47 086 \$

7. RÉSERVE DISPONIBLE

	2023	2022
Liquidités	3 556 678 \$	3 565 255 \$
Passif total	(2 082 893)	(2 189 046)
Réserve disponible	1 473 785 \$	1 376 209 \$

Ordre des optométristes du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

8. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a affecté un montant de 15 000 \$ (2022 - 0 \$) à des fins d'un projet de partenariat avec le planétarium et la Fédération des astronomes amateurs du Québec pour une activité en avril 2024.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Ordre établit des budgets et prévisions de liquidités et a une politique de gestion de liquidités afin d'assurer la disponibilité de fonds nécessaires pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Budget (non audité)	Total	Total
A - ADMISSION			
Honoraires	5 270 \$	2 100 \$	3 000 \$
Avantages sociaux	474	163	245
Examens, stages et cours	54 400	10 000	200
Représentation et déplacements	527	-	-
Expertises, enquêtes et autres services externes	10 000	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	61 202	10 828	3 453
	131 873 \$	23 091 \$	6 898 \$

B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Honoraires	210 000 \$	193 713 \$	139 423 \$
Salaires	30 340	48 784	27 135
Avantages sociaux	21 631	23 469	17 804
Conseils et représentations juridiques	2 640	-	-
Examens, stages et cours	14 582	10 400	9 091
Représentation et déplacements	30 000	10 178	4 178
Autres	1 060	259	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	268 681	253 258	198 040
	578 934 \$	540 061 \$	395 671 \$

C - SYNDIC

Honoraires	84 320 \$	85 925 \$	76 875 \$
Salaires	131 231	121 917	96 599
Avantages sociaux	19 400	19 262	14 844
Conseils et représentations juridiques	50 000	66 816	37 268
Examens, stages et cours	5 000	8 051	2 571
Expertises, enquêtes et autres services externes	5 270	-	2 060
Représentation et déplacements	4 719	4 741	3 095
Autres	158	258	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	259 888	271 066	233 796
	559 986 \$	578 036 \$	467 108 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Budget (non audité)	Total	Total
D - COMITÉ DE RÉVISION			
Honoraires	3 000 \$	2 400 \$	1 300 \$
Avantages sociaux	270	133	76
Autres	328	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	3 116	2 237	1 379
	6 714 \$	4 770 \$	2 755 \$

E - CONSEIL DE DISCIPLINE

Honoraires	6 324 \$	9 950 \$	6 000 \$
Avantages sociaux	569	857	484
Examens, stages et cours	-	-	717
Expertises, enquêtes et autres services externes	9 780	7 806	9 279
Location (équipements, salles)	1 591	-	-
Représentation et déplacements	2 000	-	1 250
Autres	310	-	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	17 817	16 436	17 767
	38 391 \$	35 049 \$	35 497 \$

F - EXERCICE ILLÉGAL

Salaires	15 254 \$	15 254 \$	15 540 \$
Avantages sociaux	1 373	1 334	1 299
Conseils et représentations juridiques externes	7 000	4 925	5 282
Expertises, enquêtes et autres services	2 108	-	-
Représentation et déplacements	-	74	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	22 287	19 063	22 166
	48 022 \$	40 650 \$	44 287 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Budget (non audité)	Total	Total
G - COMMUNICATIONS			
Imprimerie et photocopies	1 000 \$	-	300 \$
Relations publiques et autres services externes	23 662	20 011	22 102
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	21 358	17 671	22 448
	46 020 \$	37 682 \$	44 850 \$

H - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE

Honoraires	19 135 \$	20 155 \$	15 175 \$
Avantages sociaux	1 722	1 678	1 138
Représentation et déplacements	480	-	378
Expertises, enquêtes et autres services externes	5 000	286	-
Autres	370	-	-
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	23 128	19 532	16 726
	49 835 \$	41 651 \$	33 417 \$

I - GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES

Honoraires	84 230 \$	78 865 \$	65 685 \$
Honoraires du président	127 760	119 600	119 600
Salaires	112 358	117 415	96 936
Avantages sociaux	32 444	21 618	18 718
Honoraires professionnels	9 525	10 915	9 380
Représentation et déplacements	15 017	11 762	3 607
Location de salle	-	9 712	-
Examens, stages et cours	5 307	6 668	2 225
Autres dépenses	4 959	-	-
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	339 129	332 511	316 805
	730 729 \$	709 066 \$	632 956 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Budget (non audité)	Total	Total
J - FORMATION CONTINUE			
Honoraires	- \$	- \$	635 \$
Avantages sociaux	-	-	41
Quote-part des frais d'administration (annexe K)	-	-	677
	- \$	- \$	1 353 \$

Ordre des optométristes du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023

2022

	Budget (non audité)	Total	Total
K - FRAIS D'ADMINISTRATION			
Salaires	401 151 \$	398 357 \$	411 493 \$
Honoraires	-	6 600	3 200
Avantages sociaux	80 230	49 424	59 983
Assurances	4 740	4 697	4 499
Cotisations à d'autres associations	22 000	16 573	20 989
Dons	3 500	17 402	3 400
Entretien et réparations	7 000	4 815	5 390
Examens, stages et cours	12 000	14 144	4 864
Expertises, enquêtes et autres services externes	25 000	3 450	2 953
Fournitures de bureau et papeterie	27 519	26 274	20 098
Frais bancaires	55 500	69 040	46 961
Impression et photocopies	15 920	3 974	1 782
Location de salles	4 000	4 603	5 427
Loyer	77 790	75 087	74 371
Maintenance des systèmes informatiques	200 000	169 437	119 191
Messagerie	5 848	4 092	2 895
Publicité	-	1 864	-
Représentation et déplacements	16 047	21 357	9 975
Taxes et permis	22 748	19 982	19 762
Télécommunications	5 030	4 452	3 740
Amortissement du matériel informatique	6 411	6 120	6 971
Amortissement du mobilier de bureau	4 250	4 251	5 313
Amortissement des logiciels	19 922	16 607	-
	1 016 606 \$	942 602 \$	833 257 \$
Admission (annexe A)	(61 202)	10 828	3 453
Inspection professionnelle (annexe B)	(268 681)	253 258	198 040
Syndic (annexe C)	(259 888)	271 066	233 796
Comité de révision (annexe D)	(3 116)	2 237	1 379
Conseil de discipline (Annexe E)	(17 817)	16 436	17 767
Exercice illégal (annexe F)	(22 287)	19 063	22 166
Communication (Annexe G)	(21 358)	17 671	22 448
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe H)	(23 128)	19 532	16 726
Gouvernance et reddition de comptes (annexe I)	(339 129)	332 511	316 805
Formation continue (annexe J)	-	-	(677)
	(1 016 606) \$	942 602 \$	833 257 \$